

# La Charte des Greeters de Nantes

L'association « Les Greeters de Nantes » est une association loi 1901, qui tente, sur le modèle des autres Greeters dans le monde, de développer une nouvelle forme de tourisme, basé sur la gratuité, le volontariat et l'échange culturel.

Le but de l'association est de faire découvrir Nantes « autrement » afin que le visiteur puisse « vivre » et comprendre la ville, sa culture, sa population, à travers les yeux des habitants.

De plus, nous croyons en l'idée que le tourisme peut être une source d'échanges culturels, autant pour les visiteurs que pour les Greeters.

## Art 1 : Qui sont les Greeters ?

Les Greeters sont des habitants de Nantes ou ses environs, amoureux de leur ville, ouverts sur les autres cultures, de tous âges et de tous horizons. Ils se proposent volontairement, durant leur temps libre, d'accompagner les touristes dans la ville, dans des lieux qui peuvent être insolites ou plus classiques, selon les goûts de chacun.

Le Greeter n'est pas un guide. Il partage ses connaissances de la ville en fonction de la demande des visiteurs, mais cette découverte se fait plutôt « hors des sentiers battus ».

C'est l'expérience humaine, l'échange culturel qui est important et qui reste la base de la rencontre autant pour les visiteurs que pour les Greeters. Les balades, appelées « Greets », n'ont rien en commun avec des visites guidées professionnelles.

Chaque Greeter doit être motivé, ouvert, se rendre disponible et aimer les contacts humains. Parler une langue étrangère n'est pas obligatoire mais il faut avoir au moins 18 ans.

## Art 2 : Comment fonctionne l'association

L'association se compose de membres actifs chargés de poursuivre et d'améliorer les objectifs de l'association par leurs idées et par leurs actes (les membres du conseil d'administration) et des membres adhérents qui s'inscrivent dans la démarche proposée (= les Greeters). La cotisation est fixée à 15 euros pour 12 mois.

Le conseil d'administration se réunit une fois par mois. L'assemblée générale des membres de l'association se réunit une fois par an. Elle comprend tous les membres de l'association.

## Art 3 : Qui sont les visiteurs ?

Les visiteurs peuvent être des familles, des groupes d'amis, des couples, des personnes seules, en voyage d'affaire, etc... Les Greeters accueillent toute personne sans aucune discrimination.

Le nombre de personnes pour une rencontre avec un Greeter ne peut excéder 6 personnes et le groupe doit être composé au moins d'une personne âgée de plus de 18 ans.

## Art 4 : Comment l'association met en contact visiteurs et Greeters ?

L'association gère les demandes des visiteurs via un système de réservations mis en place pour l'ensemble des réseaux des Greeters de France.

Afin de bénéficier d'une rencontre avec un Greeter, chaque visiteur ou groupe de visiteurs remplit un formulaire d'inscription préétabli et remplit la case « parlez-vous de nous » dans la fenêtre prévue à

cet effet, en inscrivant ce qu'il souhaite découvrir au cours de son séjour, afin de permettre au gestionnaire de demander d'orienter l'attribution de bénévoles.

Un Greeter fera alors une proposition de balade, que le visiteur peut accepter ou refuser. La réponse d'un Greeter disponible peut prendre quelques jours ou plus.

Une fois que la balade est acceptée par le visiteur, les échanges se font directement entre le Greeter et son visiteur. Ensemble, ils font le point sur la balade, fixent l'heure et le lieu de rendez-vous, qui devra être aisé à trouver.

## **Art 5 : Comment se passe la rencontre ?**

Chaque rencontre est unique, elle est « taillée sur mesure » en fonction de la demande du visiteur, du Greeter accueillant et d'autres critères tels que la météo, les atomes crochus entre le visiteur et le Greeter, etc...

Le Greeter peut accueillir le(s) visiteur(s) seul ou avec une personne de son choix en fonction des visiteurs accueillis, sous réserve de l'acceptation du visiteur.

La rencontre dure environ 2 à 3h, mais elle peut durer plus longtemps dans la mesure où le Greeter et le(s) visiteur(s) sont d'accord.

Les dépenses engagées (consommations dans un café, tickets de transport en commun, ticket d'entrée, etc...) sont payées individuellement. Le Greeter n'a aucune obligation de payer pour le ou les visiteurs et vice-versa.

Le ou les visiteurs sont avertis des règles du jeu et s'engagent à les respecter. Si ce n'est pas le cas (retard important non justifié, manque de respect, non intérêt pour la visite, etc...), le Greeter est dégagé de son engagement de visite. Les Greeters agissent bénévolement et se dévouent à leur passion sur leur temps libre. Par conséquent, les visiteurs doivent, par courtoisie, signaler dès que possible toute annulation de visite en contactant le Greeter ou l'association.

La rencontre avec un Greeter est entièrement gratuite pour le visiteur, le Greeter ne doit accepter aucun pourboire ou rétribution. Si les visiteurs le souhaitent, ils peuvent effectuer un don auprès de l'association. Les ressources de l'association lui permettent d'améliorer la communication et la promotion de ses activités.

## **Art 6 : Responsabilités**

Les balades se font sous la responsabilité de chacun des participants. L'association « Les Greeters de Nantes » ne pourra pas être en aucun cas tenue responsable d'un incident ou accident pouvant survenir au cours d'une balade.